

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 JUIN 2009**

Délibération
n° 2009.06. 66.B

**Conservatoire Gabriel
Fauré : audit
énergétique -
demande de
subvention à l'ADEME**

LE DIX HUIT JUIN DEUX MILLE NEUF à , les membres du bureau communautaire se sont réunis à la mairie de Magnac-sur-Touvre – Place de l'Hôtel de Ville – 16 600 Magnac-sur-Touvre suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 juin 2009**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Didier LOUIS, Michel GERMANEAU

Excusé(s) représenté(s) :

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS CULTURELS	Rapporteur : Monsieur BRONCY
-------------------------------------------------------------	-------------------------------------

CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE : AUDIT ENERGETIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ADEME

Les installations actuelles de chauffage, climatisation et traitement d'air du conservatoire Gabriel Fauré ne permettent pas de répondre aux besoins de l'établissement tant au niveau du renouvellement d'air des locaux qu'au niveau de la tenue de l'hygrométrie nécessaire à la bonne conservation des instruments.

Par ailleurs, les problématiques techniques suivantes se posent :

- Le niveau sonore de certains des appareils est incompatible avec la destination des locaux orientée vers la pratique de la musique ;
- L'installation fonctionne en utilisant un agent réfrigérant dont l'interdiction prochaine annonce une pénurie possible dès 2010 ;
- L'installation comporte une tour aéro-réfrigérante aux coûts de fonctionnement importants pour répondre à la réglementation relative aux risques de prolifération des légionelles.

C'est pourquoi il est nécessaire de lancer une consultation pour la réalisation d'un diagnostic énergétique ayant un double objectif :

- Proposer des solutions pour améliorer et remettre aux normes les systèmes de chauffage, climatisation, traitement d'air afin de mieux répondre aux besoins des occupants,
- Trouver des solutions pour réduire les consommations d'énergie du bâtiment afin de respecter nos engagements dans le cadre du plan climat.

Le montant estimé de cette opération s'élève à 30 000 €. L'ADEME et la région Poitou-Charentes sont susceptibles de les subventionner à hauteur de 50%.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 9 juin 2009,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter les subventions pour la réalisation d'un diagnostic énergétique sur le bâtiment du Conservatoire Gabriel Fauré notamment auprès de l'ADEME et de la région Poitou-Charentes et à signer les documents afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
25 juin 2009	25 juin 2009